Rejoignez-nous, c'est tout Droit à Gauche. Solidarité, Fraternité, Liberté...

# COURRIER des PENSIONNÉS

# CGT - ÉNERGIES TOURAINE

**Bulletin trimestriel n° 49**

**SOMMAIRE :**


*FACTURE D'ÉLECTRICITÉ*
*UN HOLDUP SUR LA CAMIEG*
*POINT SUR votre bulletin de pension CNIEG*
*Culture*

**EDITO :** ***Pour que l'année 2021 soit vraiment l'année « de la bonne santé », c'est le système qu'il faudra changer, c'est lui qui nous met en danger !***

Nous aurons, dès ce début d'année 2021, à organiser la lutte dans nos entreprises face aux projets destructeurs orchestrés par nos dirigeants et le gouvernement.

Loin d'être confinés, les fossoyeurs des services publics ont œuvré, pendant cette période, à accélérer le démantèlement des groupes EDF SA et ENGIE, profitant du désarroi des salarié(e)s/citoyen(ne)s et des retraité(e)s que nous sommes, pensant que cela était propice à l'immobilisme général.

A l'initiative de la CGT, les manifestations interprofessionnelles des 5 et 12 décembre 2020 pour la défense de nos libertés individuelles et collectives ont démontré que nous ne sommes pas abattus.

Dans les IEG, les taux de grévistes et les actions d'ampleur menées, par la CGT, un peu partout sur le territoire national lors des mobilisations successives du mois de décembre contre les projets « Hercule » et « Clama-dieu », malgré des salariés confinés, en télétravail, ont démontré la détermination de la CGT et le soutien des salariés contre ces projets.

Ainsi, dès le 4 janvier, le syndicat CGT Energies Touraine, mettra tout en œuvre pour mobiliser le plus largement possible les élus locaux, les citoyens et les salariés **POUR un projet alternatif**, qui sera par nature, à l'encontre des projets libéraux, guidés par le profit.

Ce projet est tourné vers le bien commun car l'énergie n'est pas une marchandise !

**LE PROGRAMME PROGRESSISTE DE L'ENERGIE :**

**Une sortie du marché pour un Service Public.**
**Un tarif unique et basé sur les besoins.**
**Une fiscalité de l'énergie plus juste.**
**Une solidarité renforcée et un droit fondamental d'accès à l'énergie.**

Je vous souhaite, à vous et à tous ceux qui vous sont chers, le meilleur de cette année à venir. Que 2021 ouvre les consciences et qu'elle soit l'année de l'avancée de nos légitimes revendications.

**2021, c'est tous ensemble POUR GAGNER !**

**Sophie HERVÉ** *Secrétaire de CGT Énergie Touraine*

# FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

**Les taxes représentent 40% du prix que paie l'utilisateur pour sa consommation**.

**Le prix du Kw/h réglementé (tarif Bleu d'EDF) qui supporte une TVA à 20%, a augmenté de 30% en 20 ans (INSEE).**

Votre facture d'électricité est composée de *l'abonnement,* du coût de *l'énergie consommée* et de *l'acheminement* de l'électricité, des *taxes*.

**Le prix du kWh HT comprend:**

**Le coût d'accès au réseau de distribution Enedis** (ex - ERDF): il est identique pour tous les fournisseurs et il est fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE);

**Les coûts variables de chaque fournisseur**: les coûts d'approvisionnement, de production, les coûts commerciaux, et la marge de rémunération que prévoit le fournisseur.

Seul le prix du Kw/h et de l'abonnement au tarif régulé est fixé par l'Etat après consultation de la CRE.

**Les taxes, identiques à tous les fournisseurs :**

**La Contribution Tarifaire d'Acheminement** (CTA)

**La Contribution au Service Public de l'électricité** (CSPE)

**Les Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité** (TCFE)

**La TVA**

**Prix du Kwh et Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH)**

L'ARENH est un dispositif introduit en 2010 par la loi Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (NOME). Il permet aux fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF à un tarif réglementé, durant une période transitoire (2011-2025).
Les volumes sont limités à 100 TWh (térawattheures) annuels, soit environ un quart de la production nucléaire d'EDF, et répartis entre les différents fournisseurs par la CRE. Le dispositif est entré en vigueur le 1er juillet 2011, avec un prix fixé à 40 €/MWh (mégawattheure) pour 2011 et à 42 €/MWh ensuite.
Ce mécanisme a été imposé dans un contexte de marche forcée vers l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie.
Pendant plusieurs années et jusqu'au milieu de 2018, les prix du marché de gros sont restés inférieurs à ceux proposés par l'ARENH. Malheureusement pour les abonnés, ils ont fortement augmenté ensuite jusqu'à atteindre 58€/MWh.
Tous les fournisseurs se sont donc tournés vers EDF. La demande était telle qu'en 2019, l'ARENH enregistrait déjà un volume vendu de 132,93 TWh. EDF a dû augmenter ses coûts pour répondre à cette demande.

**L'évolution des prix de l'électricité en juin 2019 est le résultat d'un facteur unique :**
**L'augmentation des coûts du marché de gros de l'électricité.**

**Les taxes sur l'électricité**

La Contribution au Service Public de l'électricité (**CSPE**): elle finance une partie du budget du Médiateur de l'énergie, le Chèque Energie, la péréquation tarifaire en Corse et Outre-mer, **mais aussi et surtout les surcoûts liés au rachat de l'électricité d'origine renouvelable**. **(prévisions pour 2021, 9,135 Md d'euros dont 2,9 pour le photovoltaïque, 1,76 pour l'éolien,..)**

- les Taxes départementales et communales sur la consommation finale de l'électricité, (**TDCFE et TCCFE**) : récoltées pour le compte des collectivités, ces taxes sont fixées à l'échelon local. ……..suite

…… - la Contribution tarifaire d'acheminement **(CTA) :** elle assure le financement du régime spécial d'assurance vieillesse des personnels des Industries Électriques et Gazières, appliqué pour les employés partis à la retraite avant 2005. Cette taxe est en voie de disparition progressive.

La TVA : **à 20%: sur le prix du kWh, sur la CSPE, la TCFE** et à 5,5%: sur le prix de l'abonnement et sur la CTA

**La Contribution aux charges de Service public de l'électricité (CSPE) a considérablement augmenté: 550% entre 2002 et 2015.**

**Chacun peut constater que le démantèlement du service public de l'énergie avec la création d'un marché de gros, la mise en concurrence des acteurs de la filière est incompatible avec un accès juste et équitable des populations à un bien de première nécessité tel que l'électricité ou le gaz.**
**Les filialisations et privatisation d'ENGIE, la vente partielle de RTE, le projet néfaste Hercule d'explosion d'EDF mettent en péril la sécurité d'approvisionnement du réseau électrique, ne font qu'appauvrir les citoyens et enrichir les actionnaires du CAC40.**
**Seul, un grand service public de l'énergie peut assurer la péréquation tarifaire, la sécurité d'approvisionnement et la lutte contre le réchauffement climatique.**
**La FNME CGT propose Le Programme Progressiste de l'Energie. Il s'agit de la mise en place d'un service public de l'énergie composé d'établissements publics industriels et commerciaux (Épic). Afin de maîtriser les prises de décisions du local au national et ainsi inclure les préoccupations relevant de l'ensemble des territoires, une gestion démocratique de ces EPIC avec des représentants des salariés et des citoyens est fondamentale.**

## UN HOLDUP SUR LA CAMIEG

Comme en 2014 le gouvernement veut ponctionner 175 M d'€ sur les réserves de la CAMIEG au travers du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2021.

Pourtant, depuis 2014 la FNME CGT demande aux employeurs et gouvernements d'utiliser les réserves de la CAMIEG pour améliorer les prestations.

Car contrairement aux autres salariés qui ont leur mot à dire sur les prestations servies, notre Régime Spécial de Sécurité Sociale est verrouillé par les ministères.

Ce sont eux seuls qui peuvent produire des arrêtés pour modifier la part complémentaire des prestations.

Ce qui n'est pas couvert par la part complémentaire de notre régime est repris :

- par la CSM Actif - pilotée par les fédérations syndicales et les employeurs IEG
- par la CSM Retraité - contrat de groupe de la CCAS géré par SOLIMUT.

Depuis plusieurs mois la CGT mène des actions pour exiger l'amélioration des prestations.

Pourtant la situation reste difficile, les employeurs de la branche, certaines organisations syndicales "d'accompagnement" refusent toute solution pour améliorer de façon importante les prestations et réduire régulièrement les excédents générés.

……suite

**La Camieg** est un organisme de Sécurité sociale créé par décret le 30 mars 2007. La Caisse assure la gestion du régime spécial d'assurance maladie maternité des industries électriques et gazières (IEG) sous la tutelle de l'État. Sa compétence est nationale, elle protège les agents sous statut des IEG (ou assimilés) en activité, en inactivité, ainsi que leurs ayants droits.

Le Conseil d'Administration de la CAMIEG est composé de 26 représentants : des agents statutaires des IEG, en activité ou en inactivité de service, élus pour 6 ans. Et il détermine les orientations stratégiques, contrôle l'activité de l'organisme, en vote les budgets et en approuve les comptes.

…… Ceux-ci ne recherchent qu'une baisse des cotisations. Les réserves deviennent alors une aubaine pour le gouvernement qui souhaite se servir sur celles-ci, sous prétexte de solidarité nationale, dans la période de COVID.

Avant le débat parlementaire qui se tiendra en 2021, la FNME CGT a saisi les députés et sénateurs par courriers pour dénoncer ce hold-up organisé sur les réserves de la CAMIEG.

3 groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale : Socialistes, Communistes et LFI et au Sénat Socialistes, Communistes et Ecologistes ont défendu en commission plénière le droit des agents actifs et inactifs à ne pas être soumis à cette taxe injuste de 181 M d'€.

La CGT, malgré le vote définitif, demande aux groupes parlementaires de saisir le Conseil Constitutionnel sur le caractère discriminatoire de cette taxe qui ne sera pas de 13 M d'€ mais de 181 M (175 millions prélevés sur les réserves de la CAMIEG et 6 millions sur les 2 Mutuelles)

**HORIZON DÉGAGE POUR LA CSM R sous l'action de la CGT**

**CAMIEG**

La CGT a gagné des améliorations de prestations et une baisse des cotisations qui permettent de réduire les excédents annuels..... mais pour le personnel actif et inactif ces avancées sont ridicules en termes d'améliorations et de baisses de cotisations.

**Pour les Employeurs c'est une aubaine !**

Taux actuel 1,35 % puis 1,01 % en 2021 et 2022 ensuite 1,28 % en 2023, soit **un gain de 120 millions d'euros pour 2021 et 2022**

## Pour le personnel actif et inactif des miettes

**Ainsi pour les pensionnés : P**our la première fois depuis la création de la CAMIEG la cotisation va baisser.

**Taux actuel 2,36 % puis 2,01 % en 2021 et 2022 ensuite 2,25 % à partir de 2023**

Soit l'équivalent pour une pension brute de 2000 € de 7 euros par mois soit 84 € l'an pour 2021 et 2022 ; à partir de 2023, 2,20 € par mois soit 26,40 € l'an.

Certains forfaits en optique sont améliorés au 1.1.2021

Verres simples + 5 € de 45 à 50 € ; Verres complexes + 29 € de 95 € à 124 €

Verres très complexes + 15 € de 170 € à 185 €.

L'impact de ces améliorations sera de **3 millions d'euros** pour les inactifs. A comparer aux **60 millions d'euros annuels** gagnés par les employeurs !

**C'est un comble d'avoir des réserves à la CAMIEG qui ne sont pas utilisées !**

**A noter :** les améliorations de prestations prises par la CAMIEG ont des conséquences directes pour les sur-complémentaires.

……suite

…..

**CSM-R DES AVANCEES NOTABLES**

**L**a CSM-R n'augmentera pas ces tarifs pour 2021.

Au 1er janvier des améliorations importantes de la grille de prestations sont prévues ainsi qu'une diminution de la cotisation pour les nouveaux adhérents :

Améliorations des garanties pour les 120 000 souscripteurs avec l'alignement sur les garanties appliquées aux actifs.

Intégration des prestations de l'option 'Sécurité" dans le contrat CSM-R sans surcoût.

Réduction de 25% des tarifs lors de la première année d'adhésion pour les revenus max.

## POINT SUR VOTRE BULLETIN DE PENSION CNIEG

### La perte continue du pouvoir d'achat des retraités….

Pour rappel les revenus des retraités ont largement été réduits par la hausse de la CSG, le gel des pensions et des complémentaires, la non revalorisation des pensions qui n'ont pas suivi le coût de la vie : ces 12 dernières années, les prix ont augmenté de 13% et les pensions nettes seulement de 8,60%.

En réalité, depuis l'arrivée du Président MACRON, les pensions ont perdu 5,5% de pouvoir d'achat !

Au 1er janvier 2020, votre pension statutaire Brute avait augmenté de 0,3% mais votre Net à payer avait baissé car l'assiette cotisation Avantages en Nature avait augmenté de +1,8% d'où un Net à payer de -0,18%.

Pour l'année 2021, au 1er janvier votre pension Brute augmente de 0,4%. A noter que l'assiette cotisation Avantages en Nature est en baisse pour 2021 (revue chaque année par l'Agence Centrale des Organismes de la sécurité sociale ACOSS)- Pour la première fois depuis la création de la CAMIEG, la cotisation va baisser : taux actuel 2,36%, 2,01% en 2021 et 2022, puis 2,25% à partir de 2023. Vous avez également des taux de CSG différents en fonction de vos revenus fiscaux. Vous êtes tous assujettis à la CRDS au taux de 0,5% (contribution pour le remboursement de la dette sociale). Egalement assujettis à la CASA au taux de 0,3% (contribution de solidarité pour l'Autonomie).

**Ne touchez pas au pouvoir d'achat des retraités ! La CGT a des revendications :**

**1) 300 euros pour rattraper notre pouvoir d'achat à valoir sur la revalorisation des pensions calculées sur l'évolution du salaire moyen.**

**2) Prise en charge de la perte d'Autonomie à 100% dans la branche maladie de la sécurité sociale et non augmentation de la CSG comme voudrait faire le gouvernement qui prévoit également une augmentation de la CASA à 0,6% au lieu de 0,3% actuellement .**

## Culture « Lire peut endommager sérieusement notre Ignorance »

La femme est-elle l'avenir de l'homme ? Au présent, elle a du mal à se faire entendre sans élever la voix… Qu'en était-il dans le passé ? Paléoanthropologue, Pascal Picq enquête ici sur la femme des origines.

Dans ce livre, il ne se contente pas de présenter ce que l'on sait des rapports entre hommes et femmes dans les premières sociétés humaines, il entend placer l'histoire et la préhistoire humaines dans la perspective de l'évolution. Pour embrasser le passé évolutif, il faut élargir le regard : explorer le passé, mais aussi comparer l'humain à ses plus proches cousins, singes et grands singes. Car nos points communs avec les espèces apparentées ne sont pas seulement biologiques, ils concernent également les comportements et la vie sociale, et jusqu'aux rapports entre les sexes.

La coercition envers les femmes est-elle une fatalité évolutive ou une invention culturelle ? Comment s'est instaurée la domination masculine, qui semble être devenue la règle pour notre espèce ?

Un livre qui bouscule les idées reçues pour penser autrement l'évolution des femmes et leur rôle dans l'évolution.

Pascal Picq est paléoanthropologue, maître de conférences au Collège de France.

---

Un Hors série de la revue l'Histoire.

Un numéro sur l'histoire de la Commune de Paris 1871 qui va vous aider à une 1ère approche, des révisions rapide ou un "pensé bête". Cette année est l'année du 150e anniversaire d'un événement qui aurait pu changer le monde…..

Actifs & retraités Ensemble cgt

**Les membres du Conseil syndical :**
Alain **AVERTIN**
Marie-Angèle **DOUSSOT**
Patrick **FRESNE**
Pascal **GIROLET**
Joël **QUITTET**
Pierre-Marie **ROBIN**
François **ROTA-SCORLASETTI**
Bernard **ROZE**
Christian **SEISEN**
Claudine **VILLIERS**
Laurent **BEAUFRERE**
Christian **LAMORT**
Claude **THOMANN**
Patrice **HAMON**
Pascal **BONNEFEMNE**

Directeur de la publication : Sophie **HERVE**
Conception: **COLLECTIVE**

## Coupon de contact et de syndicalisation

Coupon à renvoyer à :

Syndicat CGT Energies Touraine
91 rue Fromentel
37204 TOURS Cedex 3

Tél: 02 47 48 58 59 / 02 47 48 53 09

Fax : 02 47 66 33 58

Courriel: egst.cgt@laposte.net

Je souhaite : ☐ prendre contact ☐ me syndiquer

☐ recevoir régulièrement des informations CGT

Nom-Prénom _____

Adresse _____

_____

Mail : _____@_____

Tél: _____/Port:_____